

Vendredi 24 Septembre 2021



*ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DISTRICT DE LA MAYENNE
MARTIGNÉ SUR MAYENNE*



Intervention du Trésorier Général

Claude BARRÉ



**DISTRICT DE FOOTBALL DE LA
MAYENNE**

Sois Foot, joue dans les règles !





Exercice 2020-2021 très particulier

Arrêt des compétitions.

Les activités techniques et administratives très perturbées

Voir à l'arrêt pour les tâches administratives liées aux
compétitions



Subventions exceptionnelles et ressources propres

- Nous avons perçu des aides exceptionnelles de l'État pour lesquelles nous étions éligibles.
- Les subventions institutionnelles ont été maintenues
(État, Conseil Départemental, Ligue et Fédération)
 - Moins de masse salariale : Chômage partiel
 - Peu de compétitions donc moins de charges administratives
(ces 2 derniers points nous ont permis de dégager de la ressource)

Tous ces effets cumulés ont permis au Comité Directeur d'acter des aides exceptionnelles aux clubs

Le Comité Directeur

- Sur proposition du Bureau, le Comité Directeur a acté d'aider financièrement, directement ou indirectement les clubs.

En budgétisant sur l'exercice 2020 – 2021 des actions dédiées aux clubs.

- Certaines décisions ont eu un effet sur 2020 – 2021
- D'autres l'auront sur 2021 - 2022

Ces aides se déclinent en 2 axes

Aides sur 2 axes

1^{er} Axe Effet 2020 -2021

- Remboursement aux clubs, tout ce qui concerne les compétitions et la participation aux charges administratives

Les engagements, Les redevances fixes, les indemnités de secrétariat

Ces remboursements se sont traduits par la mise au crédit sur les « comptes clubs »

les clubs débiteront la saison 2021 – 2022 avec un crédit sur leur compte.

- Pas de droit d'engagement coupes et challenges 2021 – 2022 pour les équipes encore en compétition au moment de l'arrêt en Octobre 2020.

2^{ème} Axe Effet 2021 - 2022

- Faire bénéficier les clubs pour 2021 – 2022 des aides exceptionnelles perçues au cours de l'exercice 2020 -2021, par affectation sur le compte d'exploitation de :
 - 30 000 + 10 000€ de provisions -> effet 2021 – 2022
- Achat d'équipements sportifs prêtés gratuitement aux clubs.
- Aide directe ciblée.

Les Clubs

- Vous allez constater en regardant les tableaux qui vont suivre, que le Comité Directeur a fait des choix financiers exceptionnels vers les clubs.

Il les a jugé nécessaires, afin de les aider au maximum pour leurs apporter un plus durant cette période.

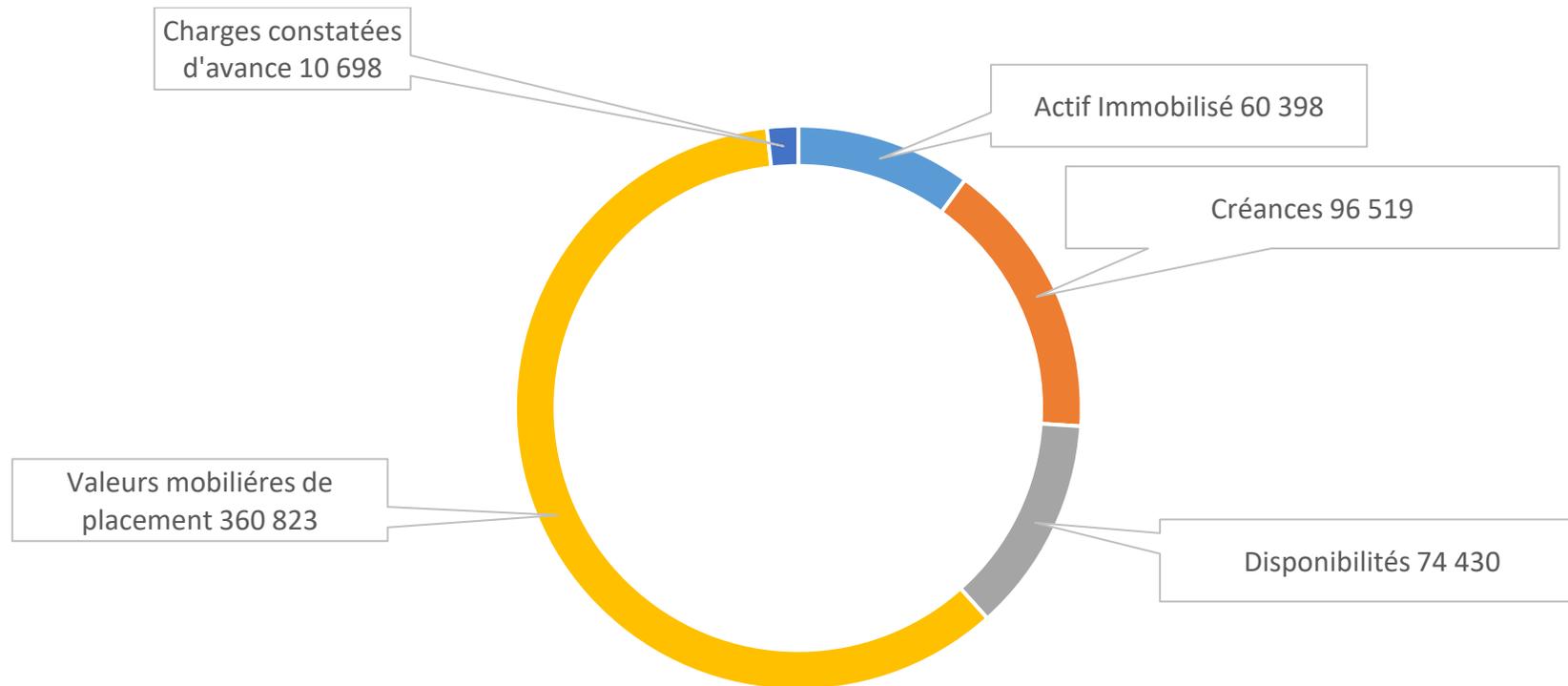


le résultat financier

Le préambule étant fixé, regardons maintenant, comment tout cela se traduit sur les comptes de l'exercice.

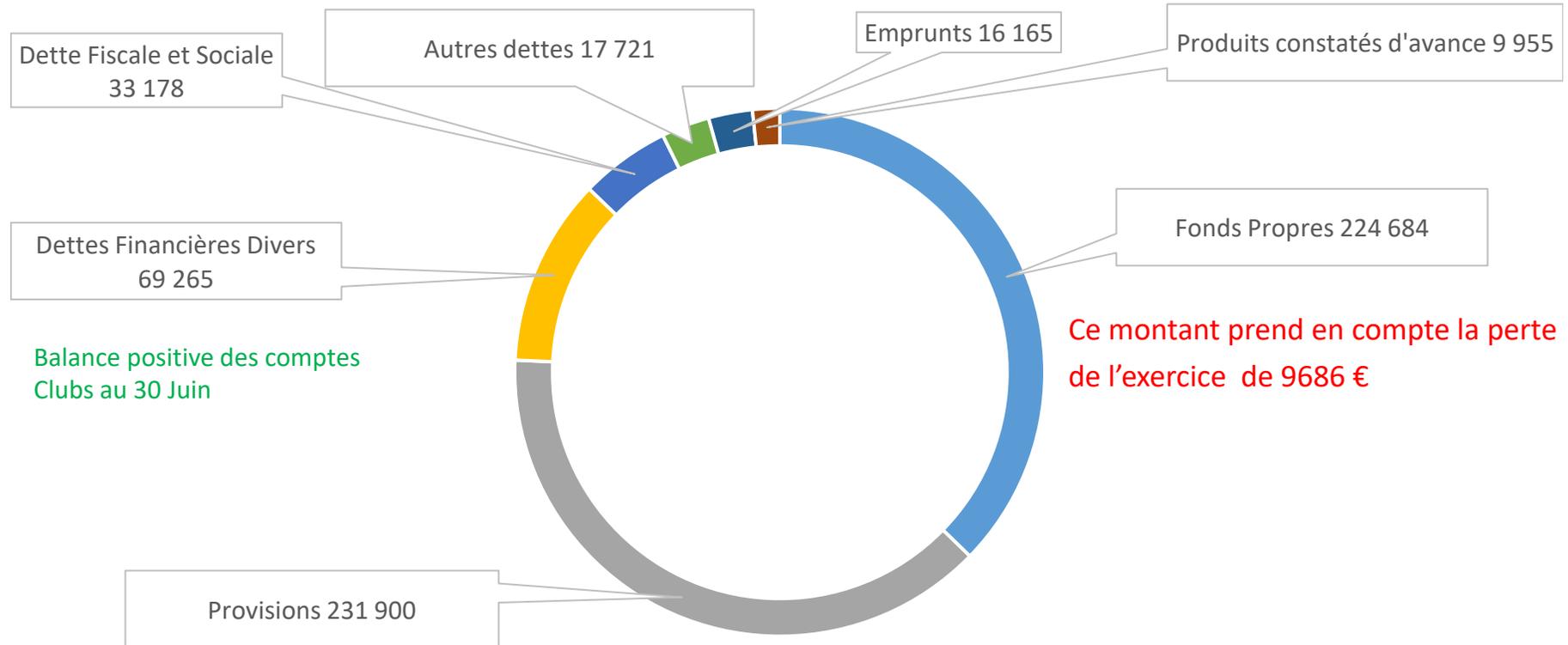


Saison 2020-2021 BILAN Actif

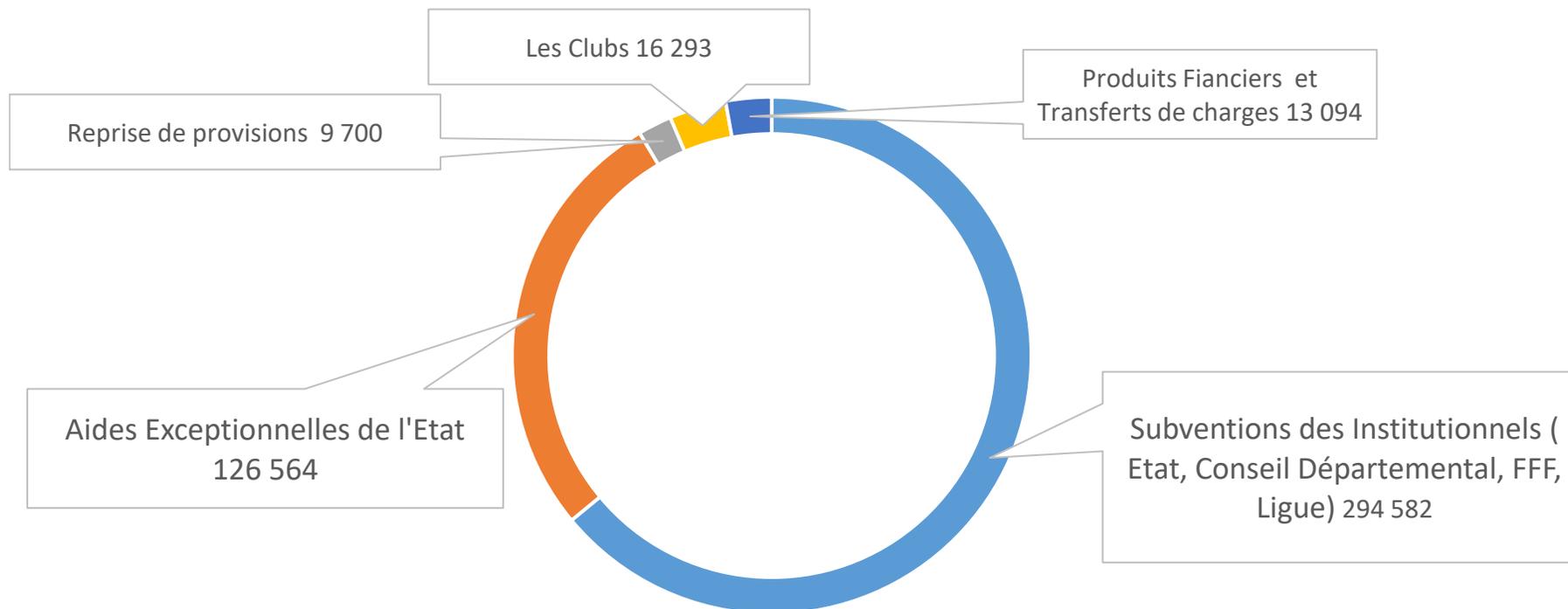


Total ACTIF: 602 869 euros

Saison 2020-2021 BILAN Passif

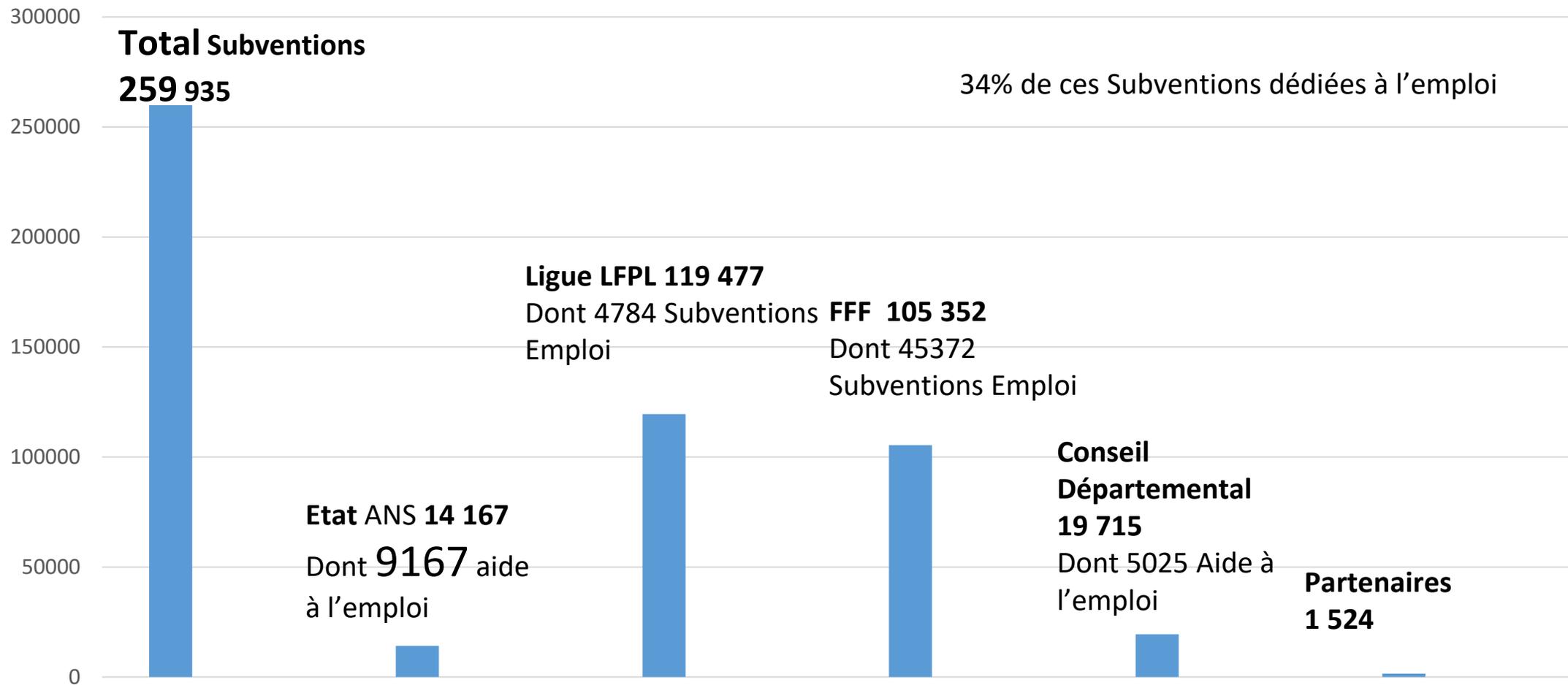


Total PASSIF : 602 869 euros

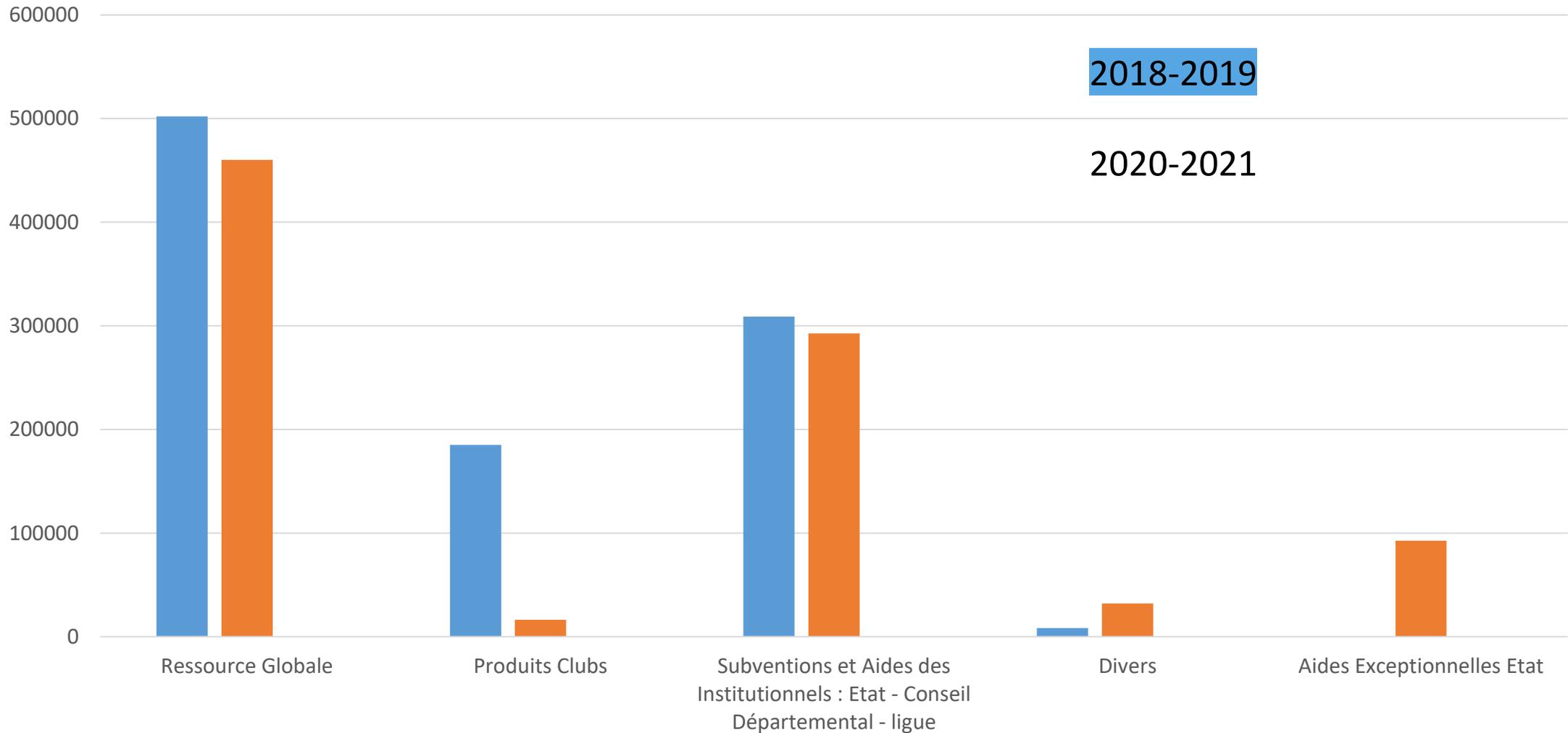


Total des Produits : 460 233 Euros

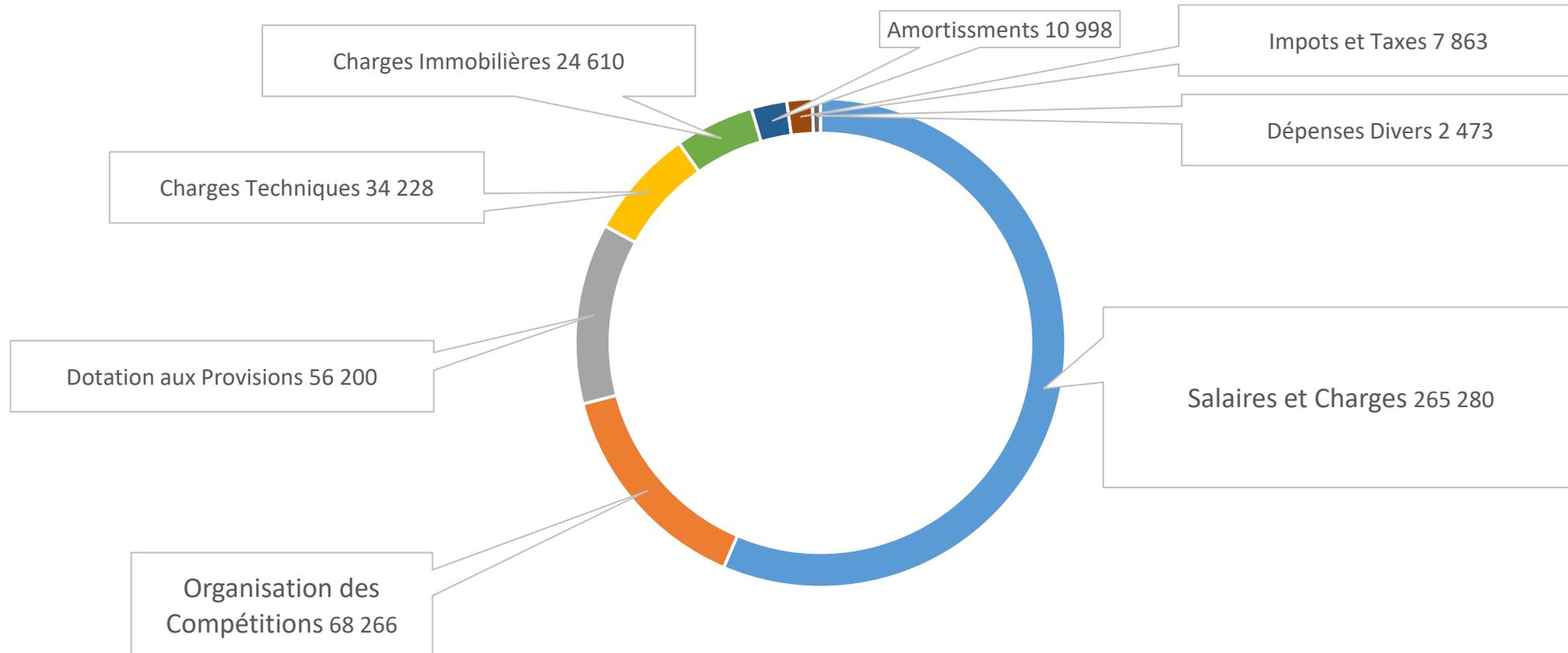
Subventions des Institutionnels



Comparaison de la Ressource 2018-2019 avec 2020-2021



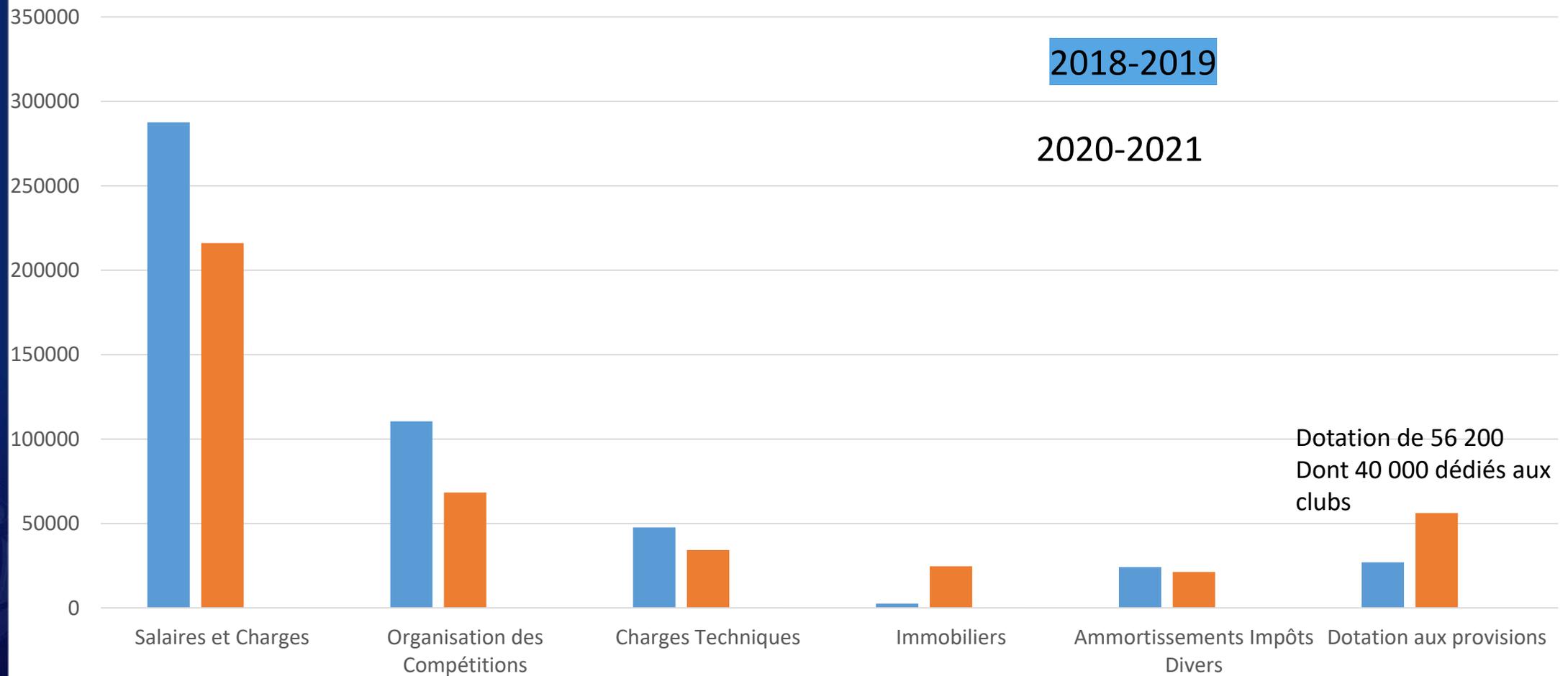
Analyse des Charges Saison 2020-2021



Total des charges : 469 918 Euros



Comparaison des Charges 2018-2019 avec 2020-2021





Claude BARRÉ - Trésorier Général

Exercice 2020 - 2021

- Le résultat du compte d'exploitation fait ressortir un résultat négatif **- 9 686 €**





Claude BARRÉ – Trésorier Général

- Le trésorier propose d'affecter la perte de l'exercice - 9686 euros au report à nouveau.
- Approbation des comptes de l'exercice 2020-2021.

